



Paris, le 23 janvier 2019

## Annulation d'actions suite à la fin du programme de rachat d'actions

Le Conseil d'Administration de Rémy Cointreau, réuni le 17 janvier 2019, a décidé de procéder à l'annulation de 800 000 actions auto-détenues, soit 1,57% du capital, par voie de réduction de capital, comme annoncé par le communiqué du 27 décembre 2018 relatif à la fin de son programme de rachat d'actions.

À l'issue de cette annulation, Rémy Cointreau détient 367 105 de ses propres actions, soit 0,73% du capital social après réduction.

Le capital social s'élève désormais à 80 239 659,20 euros, divisé en 50 149 787 actions.

Cette décision n'affecte pas l'exécution du contrat de liquidité conclu par la société.

Le détail des opérations réalisées dans le cadre de ce programme de rachat est disponible sur le site de la société [www.remy-cointreau.com](http://www.remy-cointreau.com) - rubrique « Finance/Informations réglementées ».

Contact : Laetitia Delaye +33 (0) 7 87 25 36 01